

Check-list des documents à fournir au SPW en cas de modification des statuts de l'ALE

Dans la mesure du possible, renvoyez-nous votre dossier dès que celui-ci est complet et informez-nous en cas de difficulté dans sa constitution afin de tout mettre en œuvre pour vous aider.

Voici la liste des documents à nous transmettre :

- Copie du procès-verbal de l'Assemblée générale (AG) au cours de laquelle les statuts ont été modifiés
 - Copie du formulaire I de demande de publication au Moniteur (volet A et B)
+ copie du formulaire II de demande d'immatriculation (volet A et C) si nécessaire
(ex. : en cas de changement de dénomination ou de siège social)
 - Copie des statuts coordonnés modifiés
 - Preuve d'envoi ou copie de la publication au Moniteur si vous déposez votre dossier sans une demande de vérification auprès du SPW
- OU
- Brouillon du document si vous souhaitez une vérification avant publication

Pour faciliter le traitement, merci de soigner la présentation et la lisibilité des documents